

Décision

Générale

colonial

Décision n° 895 concernant les services d'Etat.

n° 895

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 août 1960

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro
31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 17 septembre 1960 la demande de démission de M. Moussa Hassan, Chef de Station Météorologique de Djibouti-Serpent, échelle VIII, 1er échelon, indice 655. M. Moussa Hassan qui comptera au 31 août 1960 7 ans, 5 mois et 18 jours de service aura droit : à l'indemnité prévue par l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955. M. Moussa Hassan qui a présenté sa demande de démission le 23 juillet 1960 pour compter du le septembre 1960 doit à l'Administration un préavis de deux mois, il convient donc de lui prélever sur les sommes qui lui sont dûes, le paiement de l'indemnité prévue par l'article 19 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1960, soit le montant de 23 jours de salaire.